

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 septembre 2026

M^e Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4342-2026.

Enbridge Gaz Québec (EGQ) – Tarif d'injection.

Réponse du Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ) aux [commentaires B-0007 d'EGQ](#) sur les demandes d'intervention.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer, par la présente, la réponse du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* aux [commentaires B-0007 d'EGQ](#) sur les demandes d'intervention au présent dossier.

Nous constatons d'abord qu'*Enbridge Gaz Québec (EGQ)* ne conteste pas notre Sujet 1 « *Les coûts liés aux investissements en postes d'injection et en conduites de raccordement, ainsi que les coûts d'opération de ceux-ci, de même que le tarif de socialisation proposé en découlant.* »

Enbridge Gaz Québec (EGQ) ne conteste pas non plus, en soi, notre Sujet 2 « *Les coûts liés à l'adaptation du réseau de distribution* », mais exprime deux types de commentaires sur deux aspects qui feraient notamment partie de ce Sujet 2.

En premier lieu, EGQ plaide que la fixation d'un plafond générique à la socialisation des coûts liés à l'adaptation du réseau de distribution serait prématurée et devrait attendre des demandes futures d'approbation d'investissements spécifiques. À cela nous répondons qu'il ne serait pas déraisonnable de fixer préalablement un tel plafond générique (par exemple calculé selon une formule tel qu'à l'Appendice J des Tarifs et conditions de transport d'Hydro-Québec. Le RTIEÉ n'annonce pas, à ce stade, que c'est exactement cette même formule que nous proposerons au présent dossier. Toutefois, nous soumettons humblement qu'il devrait être possible aux intervenants d'en discuter tant dans leurs DDR que leurs mémoire et argumentations au besoin. Nous rappelons que les récentes études sur l'injection possible d'hydrogène (en tant que GSR) au gaz du réseau d'EGQ faisaient justement état des coûts d'adaptation du réseau qui seraient requis.

En second lieu, « *EGQ **considère** que ces adaptations du réseau profitent à l'ensemble de la clientèle* » [*souligné en caractère gras nous*]. À cela nous répondons que les intervenants devraient avoir le droit de vérifier, par leurs DDR puis en soumettant des représentations, quel serait le modèle d'affaires d'éventuelles injections d'hydrogène à titre de GSR aux fins de déterminer comment le coût d'adaptation du réseau devrait être socialisé ou non. Par

exemple, ces injections se situeraient-elles « en bout de tuyau » d'un branchement desservant une clientèle industrielle ciblée (dont les équipements sont mieux aptes à recevoir de l'hydrogène dans le mix gazier livré ? La discussion et les vérifications à ce sujet ne devrait être prohibées par quelques brèves lignes de texte émises par EGQ. Nous devons mieux comprendre le modèle d'affaires anticipé pour de telles injections.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line drawn underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).